

*Le Premier Ministre*

Paris, le – 3 AOUT 2017

Monsieur le Maire,

Le 17 juillet dernier, j'ai réuni, aux côtés du Président du Sénat, la première conférence nationale des territoires. Le Président de la République a indiqué à cette occasion, les orientations de la relation qu'il souhaite établir avec les collectivités territoriales de la République.

Notre République est décentralisée : nous devons en tirer toutes les conséquences, donner aux libertés locales toute leur force, permettre les initiatives dont notre pays a besoin.

Notre République est aussi fragilisée. De nombreuses fractures menacent la cohésion de son territoire. Renforcer l'accès à la santé, à la formation, aux services publics, au numérique, à la culture, revitaliser les centres villes et les quartiers en souffrance sont autant de travaux qui nous mobiliseront durant la mandature. C'est une des raisons pour lesquelles le président de la République a voulu créer un ministère chargé de la Cohésion des territoires.

Notre République doit aussi se transformer pour réussir au profit de tous et dans tous les territoires les transitions écologique et numérique. Il s'agit de préparer et d'accompagner ces transitions qui sont à la fois inexorables et déstabilisantes, mais aussi très prometteuses.

Une des premières conditions de notre réussite commune est la confiance. C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé, dans ce cadre, à ce qu'aucune décision concernant les collectivités territoriales ne soit prise sans que celles-ci aient été préalablement consultées.

La deuxième condition est la liberté. Liberté de s'organiser, d'abord. Nous ne sommes plus à l'époque où la République n'imaginait son unité qu'au prix de l'uniformité. Nous souhaitons laisser la liberté aux territoires d'adapter leur organisation aux réalités locales, dès lors que ces adaptations recherchent l'intérêt général, sans imposer un schéma préétabli et uniforme. Nous souhaitons aussi laisser place à un pouvoir d'expérimentation élargi.

La troisième condition est la visibilité.

Elle suppose, en premier lieu, la stabilité de notre organisation institutionnelle nationale, condition pour laisser vivre les initiatives locales.

Elle suppose également, s'agissant de la répartition des compétences, de préserver les grands équilibres issus de la loi NOTRe, sans toutefois fermer la porte à des ajustements techniques.

Elle nécessite, enfin, l'établissement d'un contrat de mandature clair sur les ressources comme sur les charges des collectivités territoriales. La situation de nos finances publiques est connue : quand nos voisins allemands prélèvent 100 euros en impôts et en dépensent 98, nous en prélevons 117 et en dépensons 125. Le rétablissement de nos comptes publics est un enjeu de responsabilité vis-à-vis des contribuables et des générations futures ; c'est aussi un enjeu de souveraineté vis-à-vis des marchés financiers dont les fluctuations décident de plus en plus de notre avenir.

## QUATRE PREMIERES QUESTIONS POUR LANCER LE DEBAT

---

- 1) Depuis 10 ans, diriez-vous que les fractures entre les territoires ont eu tendance à se réduire ou à s'accroître ? Selon vous, dans quels domaines l'Etat et les collectivités doivent-ils agir en priorité pour réduire ces fractures et permettre à chaque territoire d'exprimer et de valoriser ses initiatives ?
- 2) L'allègement des normes qui s'imposent aux collectivités pourrait permettre de dégager des économies. Avez-vous des propositions précises en ce sens qui permettraient à votre collectivité de réaliser des économies, sans mettre en cause la sécurité des personnes et des biens ?
- 3) Les projets d'investissements sont souvent complexes à mettre en œuvre, en particulier lorsque la collectivité ne dispose pas des ressources suffisantes en termes d'ingénierie. Pourriez-vous préciser de quel type de soutien vous auriez besoin pour faciliter et accélérer la réalisation de vos projets, à l'échelle communale ou intercommunale ?
- 4) Les innovations et les expérimentations se multiplient dans tout le territoire. Souvent, ces initiatives ne sont pas suffisamment connues alors qu'elles mériteraient de l'être. Quelle initiative ou bonne pratique liée à la mise en œuvre d'une politique publique et/ou à la gestion de votre collectivité mériterait selon vous d'être valorisée et reproduite ailleurs ?